

1. Conditions générales

- être belge ou citoyen de l'Union Européenne ;
- avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer
- jouir des droits civils et politiques
- être d'une conduite irréprochable répondant aux exigences de la fonction ;
- justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer (à apprécier en fonction de l'âge de l'agent) ;

Le candidat devra se soumettre à un examen médical d'embauche (en relation avec les aptitudes exigées pour la fonction à exercer), auprès de la médecine du travail, préalablement à l'entrée en fonction

2. Compétences requises

Aptitudes générales

- rigueur dans la gestion des missions techniques.
- capacité d'initiative et d'autonomie dans l'organisation du travail
- capacité à travailler en équipe et à organiser son travail entre tâches et contact avec le public ;
- capacité à actualiser ses connaissances, à s'informer et se former ;
- capacité de rédiger des rapports et des notes selon les formes prescrites
- capacité à gérer les conflits ou les agressions verbales ;
- communication aisée à l'oral et à l'écrit
- empathie et sociabilité à l'égard des usagers

3. Titre minimal requis.

- être titulaire du diplôme :
de l'enseignement Technique secondaire inférieur (ETSI)

ou du Cours Technique secondaire inférieur (CTSI),

ou du CESDD (4^{ème} année secondaire)

ou posséder un titre de compétences de base délivré par le consortium de validation de compétence et correspondant au niveau du diplôme du 2^{ème} degré et en lien avec l'emploi

ou posséder un titre de formation certifié et délivré par un organisme agréé par le GW.

Ou disposer d'un diplôme en maçonnerie, d'une formation similaire ou justifier d'une expérience utile de 5 ans dans la fonction sont des atouts complémentaires.

Disposer d'un permis de conduire B ou C (**y compris la sélection médicale**)

4. Profil du poste à pourvoir :

Mission 1

Veiller à l'entretien de son matériel

en prenant soin de son matériel et de son équipement lors de chaque utilisation et en l'entretenant après utilisation
en rangeant son matériel et son équipement après utilisation
en faisant procéder à son entretien par le fournisseur s'il ne peut pas être fait par l'ouvrier, après accord du supérieur hiérarchique sur la dépense
en signalant les défauts au S.I.P.P. ,les pertes et les vols dès que constatés.

Mission 2

Veiller à l'entretien des véhicules, machines et locaux mis à disposition du service

en nettoyant son véhicule (intérieur et extérieur) après utilisation et en veillant à ce qu'il soit fourni en carburant, en liquide de refroidissement et de lave-glaces.

en signalant toute défectuosité du véhicule au service mécanique
en rangeant les locaux (ateliers, cantine et garages) après utilisation et en vidant les poubelles de ces derniers régulièrement

Mission 3

Assister le service technique communal

en signalant toute défectuosité remarquée, que ce soit dans le matériel, les véhicules, les bâtiments ou alentours ou lors de travaux
en proposant des solutions ou des techniques de travail en tant qu'homme de terrain
en prenant des initiatives, en accord avec le service technique communal, pour que le travail puisse se faire ou se poursuivre dans les meilleures conditions quand un problème se pose

Mission 4

Veiller à la sécurité de l'équipe

en travaillant en équipe et en épaulant les collègues en cas de nécessité
en prenant toutes les mesures de sécurité, tant pour lui que pour ses collègues et les citoyens, tant au niveau de l'usage du matériel, des véhicules que du port de l'équipement de sécurité

Mission 5

Veiller à donner une image correcte de la commune, vu que le travail se fait entre autres sur le domaine public

en adoptant une tenue correcte, tant vestimentaire que dans l'attitude et dans les propos
en apportant une réponse aux demandes du citoyen ou en le dirigeant vers la personne compétente.

Missions spécifiques :

1) MACON

- La fonction consiste principalement à :
 - des travaux de maçonnerie (blocs en béton, briques, pierres);
 - des travaux de maçonnerie préfabriquée;
 - des travaux de terrassement;
 - des travaux de démolition;
 - la réalisation de fondations;
 - la réalisation d'ouvrages en béton;
 - la réalisation de ferrailages et de coffrages;
 - la réalisation de métrés d'exécution;
 - des travaux de modification de relief du sol;
 - des travaux de rejointoiement;
 - la pose de revêtement de sol (carrelage, pavés);
 - la pose de conduits d'évacuation (égouttage);
 - des travaux de drainage des installations.
- Prise de niveau
- Perçage de baie

- L'agent qui occupera de cette fonction devra avoir également des connaissances dans les différents bétons (précontraint, ...), des connaissances élémentaires de résistance de matériaux et de descente de charges ainsi que des mesures de sécurité pour les lieux de travail (échafaudages, passerelles).

2) VOIRIE

La fonction consiste principalement à (au):
construction et réparation des trottoirs
la pose d'éléments linéaires (bordures, filets d'eau)
placement et entretien des panneaux de signalisation
placement de barrières Nadar

En période hivernale :
nettoyage des accotements
entretien des abris de bus
nettoyage de la voirie
nettoyage des filets d'eau

Assurer un usage optimal du réseau d'égouttage
en entretenant les avaloirs
en réalisant, éventuellement, les raccordements particuliers au réseau
public, y compris le terrassement, les chambres de visite
en assurant les nécessaires réparations au réseau

3) FOSSOYEUR

La fonction consiste principalement à :

- Creusement des fosses,...
- Aménagement , fixation caveaux , ossuaires,...
- Placement et entretien de columbarium,...

- *en indiquant au supérieur hiérarchique les tombes abandonnées ou qui menacent de s'effondrer.*
Permettre aux familles de vivre l'enterrement d'un proche dans les meilleures conditions possibles
- *en avertissant, lors des tâches préparatoires à l'enterrement, le service technique communal des problèmes décelés*
- *en s'assurant que la fosse soit prête dans les temps ou le caveau disponible*
- *en assistant l'entreprise de pompes funèbres lors de la cérémonie*
- *en adoptant en tout temps une attitude et une tenue correctes*

toute expérience technique spécifique utile à l'accomplissement des missions du service VOIRIE peut être un atout

5. Pièces à fournir par les candidats lors du dépôt de la candidature :

- lettre de candidature motivée
- curriculum vitae
- copie du diplôme requis
- extrait de casier judiciaire daté de moins de trois mois
- copie recto-verso de la carte d'identité
- copie du permis de conduire

Toute candidature ne comportant pas obligatoirement l'ensemble des pièces requises au jour de la clôture du dépôt des candidatures sera définitivement rejetée.

Le passeport APE valide sera fourni au plus tard au moment de l'entrée en fonction

6. réussir les épreuves en rapport avec l'emploi postulé : au moins 50% à chaque épreuve et au total au moins 60 % de moyenne. Pour réussir la première épreuve Technique, il faut obtenir au moins la moitié des points à chacune des parties de l'épreuve (écrite et pratique).

La sélection comporte trois épreuves dont la pondération de la cote finale est la suivante :

La première épreuve - partie TECHNIQUE : destinée à évaluer le niveau de raisonnement par l'analyse de cas pratique, à l'évaluation des connaissances générales et professionnelles des candidats. Elle se présente sous la forme d'un examen écrit (25 points) et d'une épreuve pratique (réalisation d'une mission sur le terrain) (50 points).

La deuxième épreuve se présente sous la forme de tests d'aptitudes et d'un questionnaire de personnalité qui permettent d'évaluer les compétences des candidats et le degré de concordance du profil du candidat à celui de la fonction.

Pondération : pas de cotation, le candidat sera déclaré APTE ou INAPTE.

Seuls les candidats qui ont réussi la première épreuve et qui seront déclarés « APTE » lors de la deuxième épreuve participeront à la 3^{ème} épreuve.

La troisième épreuve se présente sous la forme d'un entretien approfondi mené par les membres de la commission et qui permet:

- d'évaluer la personnalité du candidat, à savoir ses centres d'intérêt, sa sociabilité, sa résistance au stress, son esprit d'équipe, sa stabilité émotionnelle, sa faculté d'adaptation, etc.;
- de s'informer sur ses motivations, à savoir son intérêt pour la fonction, les besoins et valeurs qu'il cherche à satisfaire dans la vie professionnelle et qui doivent être en adéquation avec ce qui est proposé;
- d'évaluer ses compétences en analysant formations et expériences pour déterminer le niveau d'adéquation avec les compétences requises par la fonction à pourvoir;
- d'évaluer ses aptitudes, à savoir son potentiel évolutif;
- d'évaluer son niveau de raisonnement notamment par l'analyse de cas pratiques. Pondération : 25 points.

B. Mode de constitution du Jury :

- Membres effectifs :
 - Administration communale : Directeur général, Agent Technique en chef et agent technique
 - Représentants politiques : deux membres du collège communal (un par groupe politique partenaire du pacte de majorité) et un membre du conseil communal issu de la minorité.
 - Jurés extérieurs :
 - un agent technique disposant d'un titre ou d'une expérience professionnelle équivalente ou supérieure au grade d'agent technique
 - un(e) expert(e) extérieur(e) disposant des qualifications et de l'expérience requise en matière de gestion des ressources humaines pour administrer et interpréter les tests d'aptitudes et les questionnaires de personnalité
- Membres au titre d'observateurs :
 - représentants des organisations syndicales.
 - représentants politiques : les membres du collège communal autres que ceux ayant voix délibérative.

L'ordre du jour de la séance publique étant épuisé, la présidente prononce le huis-clos et le public se retire.

HUIS-CLOS

L'ordre du jour de la séance à huis-clos étant épuisé, la Présidente lève la séance à heures

**La Directrice générale f.f
Katty ROBILLARD**

**La Bourgmestre
Anne BUGHIN - WEINQUIN**